

ÉCOLES DE DEVOIRS PROJET D'ACCUEIL



COALA asbl

Mars 2021

1. Un projet pédagogique pour des écoles de devoirs au centre de
 - nos valeurs
 - nos convictions
 - nos objectifs et les moyens pour les atteindre
2. Notre fonctionnement (R.O.I.)
 - Public
 - Projet d'animation spécifique
 - Equipe d'animation, préparations et évaluations
 - Renseignements, inscriptions et P.A.F.
 - Responsabilités et assurances
 - Régularités, absences et départs
 - Parents partenaires
 - Journal de classe, « cahier de communication et d'exercices » et matériel
 - Lecture
 - Sanctions
 - Vie quotidienne
 - Divers
 - Spécificités par site

Le projet d'accueil est pensé et réfléchi avec l'équipe pédagogique des permanents de Coala.

Il est discuté également lors d'événements spécifiques telles que l'Assemblée générale de Coala ou la journée des animateurs de Coala.

De plus, chaque équipe d'animation de nos écoles de devoirs a pour objectif de se l'approprier et de réfléchir à la manière de le mettre en place dans son EDD. Cet objectif est travaillé lors des réunions d'équipes.

Les écoles de devoirs font partie des activités extrascolaires organisées et animées par COALA.

A côté de ces activités, COALA est également actif dans les formations (ATL et Centres de vacances), les centres de vacances et les relations internationales, autour d'un Secrétariat général chargé de la communication, des relations extérieures et de l'administration de l'asbl.



Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs asbl - RPM Nivelles 0435075583 – CBC : BE03 73201125 5384

Organisation de jeunesse pluraliste active dans le secteur extrascolaire au sens large
Organisme de Formation habilité par la Fédération Wallonie Bruxelles et l'ONE pour les Centres de vacances et l'ATL

PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE DEVOIRS ORGANISÉES PAR L'ASBL COALA

Le projet pédagogique de nos écoles de devoirs s'inscrit dans le projet pédagogique général de Coala (disponible sur notre site internet).

Notre projet pédagogique s'articule autour des valeurs suivantes : respect, autonomie, découverte, citoyenneté, coopération, bientraitance et, en priorité, l'amusement, la créativité et l'action.

- **L'amusement** : le jeu développe des facultés sociales intéressantes, l'amusement qu'il procure est tout simplement agréable et donc indispensable à la vie de l'enfant.
- **La créativité** : l'enfant a besoin d'être reconnu et valorisé dans ses propres productions. L'essentiel d'une activité artistique est bien la réalisation de l'enfant lui-même au travers de cette activité et non l'atteinte d'un résultat final correspondant à un modèle.
- **L'action** : l'enfant est capable d'émettre des choix parmi ce qui lui est proposé. Il peut donc prendre une part active à un projet dont il devient lui-même l'investigateur. Poser des choix est une étape importante à tout projet y compris le projet général de vie du futur adulte.

Nous croyons que l'enfant :

- est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain ;
- n'est pas limité à l'élève : il se développe globalement ;
- a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé, d'être entendu et compris ;
- gagne à évoluer au sein d'un groupe.

Nous croyons que l'école de devoirs :

- offre la possibilité aux enfants d'être soutenus dans leurs apprentissages, qu'ils soient scolaires ou sociaux ;
- est une structure extrascolaire, distincte de l'école mais partenaire de celle-ci ;
- est un lieu d'éducation à part entière. Ce n'est pas une salle d'attente entre l'école et la maison mais bien un lieu et un temps où l'enfant peut également se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui-même ;
- est un milieu d'accueil qui crée du lien avec les autres milieux de vie de l'enfant et avec les acteurs qui gravitent autour de lui ;
- est un service aux enfants prioritairement ;
- propose des moyens humains et matériels pour le développement de chaque enfant ;
- permet la concrétisation de projets individuels et collectifs ;
- offre un espace de parole, d'écoute et de partage d'émotions.

Nous croyons que les animateurs en école de devoirs :

- sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs ;
- sont porteurs de diverses richesses à partager ;
- ont besoin de temps d'échanges et de réflexion en équipe pour prendre du recul par rapport à leur action, la formation individuelle et collective nourrissant cette réflexion ;
- ont besoin de temps conviviaux pour développer la dynamique et la cohésion d'équipe ;
- privilégient l'autonomie et la réflexion des enfants et non la « bonne réponse ».

C'est pourquoi nos écoles de devoirs souhaitent :

➤ **Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs :**

- en respectant un nombre d'animateurs suffisant permettant un accueil personnalisé de chaque enfant ;
- en instaurant des temps d'échanges et de débats de manière régulière ;
- en proposant un goûter sain aux enfants qui reviennent de l'école ;
- en mettant en place un conseil des enfants afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs.

➤ **Soutenir les enfants dans leurs apprentissages scolaires :**

- en prenant un temps individualisé avec chaque enfant pour l'accompagner dans ses devoirs et leçons ;
- en le laissant le plus autonome possible et en encourageant la coopération entre enfants ;
- en mettant à sa disposition des outils pédagogiques tels que dictionnaires, livres scolaires, jeux pédagogiques,...
- en attribuant à chaque enfant un « cahier de brouillon et de communication » qui suit l'enfant à la maison et à l'école.

➤ **Organiser des temps de loisirs autonomes**

- en mettant à la disposition des enfants un grand choix d'activités ludiques
- en proposant des activités et du matériel variés pour des loisirs créatifs
- en laissant la possibilité à l'enfant de ne rien faire si tel est son souhait.

➤ **Animer des temps de loisirs en groupe**

- en instaurant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- en proposant des projets à court ou long terme (préparer une excursion, un séjour,...) construits en collaboration avec les enfants ;
- en proposant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération.
- en proposant des sorties culturelles en lien avec le projet annuel, l'actualité ou un projet spécifique à l'EDD.

➤ **Animer des temps de rencontre inter-EDD (*quand la situation sanitaire le permet*)**

- en instaurant des temps de rencontre et d'échanges entre les enfants des différentes écoles de devoirs autour ou non du projet annuel ;
- en instaurant des temps de rencontre entre les permanents et bénévoles des différentes écoles de devoirs ;
- en mettant en place des activités en itinérance : les animateurs se déplacent dans nos 3 EDD ;
- en participant à des activités organisées par les coordinations régionales des écoles de devoirs (CEDDBW et CEDDNam-Lux).

➤ **Etre en contact actif avec les partenaires : impliquer les parents et communiquer avec les enseignants**

- en rencontrant les parents et les enseignants autour du projet pédagogique et du plan d'action annuel ;
- en invitant les parents à s'impliquer de manière ponctuelle ou structurelle ;
- en participant aux rencontres parents-enseignants, si les parents le souhaitent ;
- en proposant une évaluation de notre structure plusieurs fois sur l'année ;
- en proposant des projets à court ou long terme ;

- en conviant les parents et partenaires autour d'un ou plusieurs moment(s) convivial(aux) ;
- en s'identifiant auprès des directions, responsables des PMS, logopèdes, service d'aide aux familles... et en les rencontrant, si nécessaire.

➤ **Valoriser les enfants au travers de leurs actes**

- en mettant en valeur toute réalisation créative finalisée lors des activités ;
- en conscientisant et félicitant chacun lors de ses réussites ;
- en conscientisant, soutenant et motivant chacun lors de ses éventuels échecs ;
- en proposant une mise en avant des talents ou des passions de chacun lors d'activités spécifiques ;
- en travaillant par projet.

➤ **Responsabiliser les enfants**

- en encourageant l'autonomie et la coopération ;
- en invitant l'enfant à prendre la parole lors du conseil des enfants ;
- en mettant en place des temps d'entraide et de soutien scolaire aux enfants par les enfants ;
- en rédigeant avec les enfants une charte de vie.

➤ **Encourager la créativité chez les enfants**

- en proposant une grande diversité de techniques et de matériaux ;
- en valorisant toute œuvre et en insistant sur la démarche produite par l'enfant ;
- en faisant émerger les propres ressources artistiques de l'enfant.

➤ **Cultiver l'ouverture à l'autre :**

- en restant attentif à la diversité et à l'hétérogénéité ;
 - les enfants sont accueillis quels que soient les croyances et choix de leur milieu de vie habituel;
 - une zone spécifique dans notre fiche santé permet aux responsables de communiquer toute info jugée pertinente pour un accueil respectueux de l'enfant;
- en se donnant les moyens, selon nos possibilités, d'accueillir le jeune à besoins spécifiques ;
- en proposant des activités qui favorisent la connaissance de l'autre et la coopération

➤ **Favoriser le respect**

- en respectant et en acceptant tous les enfants ;
- en reconnaissant nos différences de manière positive, en les expliquant pour mieux les accepter ;
- en impliquant les enfants dans la rédaction d'une charte de vie.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES ECOLES DE DEVOIRS COALA

Ce R.O.I. est spécifique aux écoles de devoirs COALA, il complète le R.O.I. de l'asbl.

Il est lui-même complété par une charte de vie commune construite avec les enfants et les animateurs au début d'année scolaire.

Le R.O.I. de l'asbl ainsi que son projet pédagogique sont disponibles sur simple demande et consultables sur le site www.coala.be

Tous ces documents font partie du dossier pédagogique remis aux participants avant leur inscription définitive.

L'asbl COALA organise 3 écoles de devoirs (EDD)

- Site de Gembloux
- Site de Mont-Saint-Guibert
- Site de Wavre

Nos écoles de devoirs sont ouvertes à tous, membres ou non de l'asbl.

✓ **Public**

Les écoles de devoirs COALA sont ouvertes aux enfants de l'enseignement primaire (de la 1^e à la 6^e).

✓ **Projet d'animation spécifique**

Au sein de chaque école de devoirs, l'enfant est invité à vivre un projet d'animation spécifique. Nos écoles de devoirs sont organisées en 3 temps successifs :

1. Le goûter : moment convivial d'échanges permettant une transition entre l'école et les devoirs
2. Les devoirs : activité primordiale, les devoirs se déroulent dans le calme et au rythme de l'enfant.
3. Les animations : essentielles, elles se déroulent à la fois de manière autonome (matériel divers mis à la disposition des enfants) et encadrée (ateliers créatifs, ludiques, culinaires, citoyens,...).

En marge de ces 3 temps, l'école de devoirs est le lieu où concrétiser un projet ! Nous élaborons donc un projet annuel commun, fil conducteur qui rassemble les enfants tout au long de l'année scolaire.

✓ **Equipe d'animation**

Le projet de chaque école de devoirs est de la responsabilité d'une équipe d'animation accompagnée par un coordinateur. Elle est composée de permanents, de volontaires et de stagiaires.

Ils sont motivés et préparent minutieusement les activités de l'école de devoirs, chacun s'investissant selon ses compétences et ses richesses.

Les animateurs COALA sont majoritairement qualifiés ou en cours de qualification dans le cadre du Décret Ecoles de Devoirs. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 8 enfants.

Nos équipes d'animation suivent régulièrement des modules de formation continue, en lien avec le travail en école de devoirs, ainsi que des temps conviviaux pour développer la dynamique et la solidarité.

Le nom et les coordonnées du coordinateur sont communiqués dans le dossier accompagnant la demande d'inscription.

✓ **Préparation et évaluation**

Le coordinateur organise des réunions d'équipe de manière régulière.

Les activités et projets sont réfléchis en équipe et inscrits dans un planning mensuel transmis aux familles.

Les évaluations sont régulières au sein de nos EDD.

Quelles soient centrées sur les individus, le groupe, l'équipe, les activités ou la mise en place de celles-ci.

Des temps spécifiques sont prévus en équipe mais aussi avec les enfants.

✓ Renseignements : Dossier complet

Un dossier complet est communiqué sur simple demande. Il comprend notamment :

- La brochure de présentation de nos EDD qui contient le projet d'accueil (le projet pédagogique des écoles de devoirs COALA et le présent R.O.I.) et les informations spécifiques liées au projet annuel
- Une fiche d'inscription vierge
- Une fiche santé vierge
- Une fiche de renseignements vierge

Les participants de l'année précédente reçoivent automatiquement ce dossier.

✓ Inscriptions

Toute demande d'inscription doit s'effectuer auprès du coordinateur de l'EDD, par téléphone ou par email.

- Site de Gembloux : Emilie Vandeplass – 0476 968 417 – gembloux@coala.be
- Site de Mont-Saint-Guibert : Sophie Delaby – 0476 968 416 – msg@coala.be
- Site de Wavre : Caroline Demaiffe – 0499 751 424 – wavre@coala.be

Suite à cette demande, une rencontre individuelle ou collective est organisée avec les parents afin de leur présenter le projet et d'obtenir de plus amples informations sur l'enfant. C'est à ce moment qu'une brochure de présentation et qu'un dossier d'inscription est remis.

L'asbl COALA est l'organisateur des écoles de devoirs. Son secrétariat général est situé au 10, rue du Rivage à 1300 Wavre. C'est là que sont centralisées les informations logistiques et où sont enregistrés les participants.

Une inscription est complète dès réception par COALA des documents administratifs, dont le présent ROI, complétés et signés

✓ P.A.F.

La participation aux frais d'une année scolaire en école de devoirs s'élève à 40€ par an.

Une facture est envoyée automatiquement dans le courant du mois qui suit l'inscription.

Le paiement en liquide n'est pas possible.

En cas de problème quant au montant de la participation, nous invitons les parents à prendre contact avec le secrétariat général (010 22 44 49) afin de réfléchir ensemble aux alternatives envisageables.

✓ Responsabilités et assurances

Durant les activités Coala, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant la plaine. Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant le séjour. Ces frais sont couverts pendant et après l'activité.

Néanmoins, une franchise de 49,58 € reste toujours à votre charge. Cette franchise est de 247,89 € en ce qui concerne la RC.

En cas d'accident les parents seront avertis en priorité. Le coordinateur fera le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Il rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Les montants couverts :

- Frais médicaux : 2784,94 €
- Incapacité permanente : 14 873,61 €
- Décès : 9915,74 €
- Dommages aux biens : 2784,94 €

Si les parents sont couverts pour leur enfant par un contrat de type « Europe Assistance », nous leur demandons de nous en communiquer les coordonnées. Nous avons également besoin du nom de la compagnie et du N° de contrat de leur éventuelle assurance RC Vie privée.

Notre assureur : PAYEN assurances sprl – Xavier Payen
Route de Genval, 7 – 1380 Ohain

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de leur mutuelle.
Le suivi des démarches se fera par le secrétariat général de Coala.
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 010/22 44 49.

✓ **Régularités, absences et départs**

Le nombre de places à l'EDD est limité. Votre enfant a de la chance de disposer d'une place. Nous vous demandons de veiller à ce qu'il soit présent tous les jours auxquels il est inscrit. Nous insistons sur la régularité de présence à l'école de devoirs. C'est pourquoi nous souhaitons que votre enfant soit présent même lorsqu'il a peu ou pas de devoirs. Il est important pour nous de le voir le plus régulièrement et le plus longtemps possible.

En cas d'absence, il est essentiel de nous avertir par téléphone ou par mail. Si nous constatons trop d'absences sans nous en avoir avertis, et après plusieurs remarques, votre enfant se verra laisser sa place à un autre.

Un enfant ne peut en aucun cas quitter l'EDD sans l'accord préalable des animateurs. Une autorisation écrite et signée est demandée aux parents si l'enfant peut quitter seul l'école de devoirs ou s'il repart avec une tierce personne.

En outre, tout retard de parent doit être signalé à l'équipe et entraînera le paiement d'une indemnité s'élevant à 5€ par quart d'heure.

✓ **Le triangle magique : EDD, Parents et enseignants partenaires**

Pour un bon fonctionnement et un suivi optimal des enfants, il est nécessaire de voir les parents au minimum deux fois par mois.

Nous demandons également la collaboration des parents concernant les goûters. Un projet autour d'un goûter équilibré est mis en place. Nous demandons à chaque famille d'apporter le goûter une fois par mois pour tous les enfants. Nous insistons pour que chaque famille joue le jeu ! Un calendrier ainsi qu'un panier et une liste de courses seront transmis chaque mois. Merci de penser à le ramener à temps et à l'apporter même en cas d'absence de l'enfant.

Des outils facilitateurs pour les échanges sont utilisés, tels que le « cahier de brouillon et de communication » et les groupes de messagerie instantanée.

Les enseignants reçoivent, dès l'inscription d'un enfant à l'EDD, un courrier de notre part leur présentant le projet ainsi que nos coordonnées.

✓ **Journal de classe, « cahier de communication et d'exercices » et matériel**

Il est important de lire le journal de classe de l'enfant chaque jour. Il se peut que nous y ajoutons des commentaires à l'attention de l'enseignant.

Nous remettons à chaque enfant un « cahier de communication et d'exercices » que nous souhaitons voir rester systématiquement dans le cartable. Nous demandons aux parents de le signer 1x/semaine pour nous assurer de notre lien indispensable au bénéfice exclusif de l'enfant. Plutôt que de travailler sur des feuilles volantes qui terminent régulièrement dans la poubelle, les parents et professeurs auront accès à ce qui a été travaillé et réalisé comme exercices à l'EDD. Ce sera aussi l'occasion de s'échanger nos constats et messages de façon plus fiable...

Il est important que les enfants aient avec eux le matériel personnel nécessaire à la réalisation de leur travail scolaire (journal de classe, cahiers, fardes, plumier...). Nous mettons à leur disposition du matériel pédagogique de base (dictionnaires, Bescherelle, atlas, Eurêka, calculatrices,...) ainsi qu'une malle de jeux pédagogiques, pour apprendre autrement, qui se développe d'année en année.

✓ **La lecture**

Lire régulièrement est absolument essentiel mais c'est une activité qui prend énormément de temps aux animateurs car cela doit se faire individuellement. Dans la mesure du possible nous lisons avec les enfants mais, souvent, cette activité n'est pas terminée. Nous sensibilisons les familles à assurer ce suivi-là à domicile.

✓ **Sanctions**

Le respect est de rigueur au sein de l'EDD et ce envers les animateurs, les autres enfants mais aussi envers le mobilier et le matériel mis à leur disposition. Une charte de vie sera établie avec les enfants et celle-ci vous sera communiquée. Le non-respect de cette charte entraînera des sanctions réparatrices (réfléchies avec les enfants) et selon la gravité des faits, le déclenchement de la Procédure STOP (détaillée dans la brochure de présentation et expliquée à chaque famille lors de l'inscription).

✓ **Vie quotidienne**

Chaque participant doit être disposé à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : vaisselle et ordre sont de la responsabilité des participants (Enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, choix d'activité, charte de vie, conseil des enfants ...)
- Le respect de chacun
- La vie inter-âges : les écoles de devoirs accueillent les enfants dès la 1^e primaire jusqu'à la 6^e. Nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre.
- La dimension intergénérationnelle : les équipes d'animations accueillent en leur sein des volontaires à la retraite.

✓ **Transports**

Dans le cadre de certaines animations extraordinaires (excursions, ...), le groupe peut emprunter les transports en commun sous la responsabilité des animateurs.

Un enfant peut également être transporté dans la voiture personnelle d'un animateur dans des cas exceptionnels : conduite chez un médecin, transfert vers une gare...

✓ **Divers**

- S'il suit un traitement médical, l'enfant doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant. Une copie de la prescription médicale est nécessaire pour qu'un animateur puisse donner un médicament à un enfant.
- Les GSM sont éteints dans les cartables.
- COALA délivre automatiquement une attestation fiscale. Celle-ci est délivrée entre le 1^{er} avril et le 15 juin pour les activités de l'année civile précédente.
- Les écoles de devoirs COALA sont agréées par l'ONE dans le cadre du Décret Ecoles de Devoirs.
- Les écoles de devoirs COALA sont membres d'une coordination régionale des écoles de devoirs (CEDDBW pour le site de Wavre et de Mont-Saint-Guibert ; CEDD Nam-Lux pour le site de Gembloux)

- **Gembloux**

- ✓ **Horaires**

L'école de devoirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 15h15 à 18h15 (le mercredi dès 11h40).

Un rang est mis en place depuis les écoles de l'entité afin de rejoindre l'école de devoirs. Les parents souhaitant que leur(s) enfant(s) soi(en)t pris en charge par ce rang doivent nous en avvertir et compléter le document servant d'autorisation.

Votre enfant est tenu d'arriver entre 15h15 et 16h15. Au-delà de 16h15, nous ne garantissons plus la prise en charge des devoirs.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun...).

- ✓ **Adresse et infrastructures**

Chaussée de Wavre, 4 - 5030 Gembloux

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée du bâtiment acquis par l'asbl COALA en septembre 2016. Ce rez-de-chaussée comprend un hall d'entrée, un local dédié aux devoirs, un local dédié au goûter et aux activités post-devoirs, une cuisine, une terrasse et un petit jardin.

- **Mont-Saint-Guibert**

- ✓ **Horaires et rang**

L'école de devoirs accueille vos enfants le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 18h15.

Un rang est mis en place depuis les 2 écoles de l'entité afin de rejoindre la maison de l'enfance. Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge dès sa sortie de l'école, nous vous demandons de nous en avvertir et de nous compléter le document servant d'autorisation.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun,...).

- ✓ **Adresse et infrastructures**

Maison de l'Enfance - Grand'Place, 9 - 1435 Mont-Saint-Guibert

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée, composé d'une cuisine et d'une salle scindée en deux (la première partie est dédiée aux activités autonomes et au goûter, la seconde partie est réservée aux devoirs). Nous disposons également de la grande « salle des loisirs » dans le bâtiment attenant afin d'y effectuer nos animations. Un jardin privatif est également attenant au bâtiment.

- **Wavre**

- ✓ **Horaires**

L'école de devoirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 15h15 à 18h15 (le mercredi dès 12h15).

Le mercredi, un accueil est également organisé dans les écoles wavriennes, dès 13h30, dans le cadre du programme CLE.

Votre enfant est tenu d'arriver entre 15h15 et 16h15. Au-delà de 16h15, nous ne garantissons plus la prise en charge des devoirs.

Il arrivera que nous vous demandions que votre enfant reste jusqu'à la fermeture pour son implication au projet (conseil des enfants, projet commun...).

- ✓ **Adresse et infrastructures**

Rue du Rivage, 10 - 1300 Wavre

Nous accueillons les enfants au rez-de-chaussée, composé d'un hall d'entrée, de deux locaux aménagés pour les devoirs, d'un grand local dédié au goûter et aux animations ainsi que d'un jardin clos (grande terrasse, tables pique-nique, pelouse, mur d'escalade). Un parc est également accessible à proximité.